

Mode de règlement

- un chèque (octobre) - montant :
- 3 chèques (octobre/janvier/avril) – montants : / /
- 10 chèques (octobre à juillet) - montants :

- Carte Tattoo (collégiens) – montant :
- Chèques vacances ANCV – montant :
- Autres (.....) montants

Renseignements – élèves mineurs

Responsable légal 1

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

N° téléphone (portable de préférence) :

Courriel :

Responsable légal 2

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

N° téléphone (portable de préférence) :

Courriel :

Renseignements – élèves majeurs

Elève n°.....

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

N° téléphone (portable de préférence) :

Courriel :

Elève n°.....

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

N° téléphone (portable de préférence) :

Courriel :

Règlement intérieur

J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur

Ale...../...../2025 Signature :



Les Halles
 Place Antonin Dubost
 38110 La Tour du Pin
 ema.ltdp@gmail.com

La Tour du Pin

Autorisation d'utilisation d'images

Dans le cadre des enseignements proposés par l'EMA-La Tour du Pin, des élèves pourront être photographiés ou filmés dans le but d'illustrer les activités pédagogiques, les concerts et auditions ou les actions culturelles. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les élèves, dont le nom ne sera de toute façon pas employé.

La publication de photographies de personnes identifiables ne peut se faire sans l'autorisation des intéressés ou de leurs parents (ou représentants légaux) s'ils sont mineurs. En cas de refus, les photographies où les personnes pourraient être identifiées ne seraient publiées qu'en rendant ces dernières non reconnaissables (utilisation de logiciels de retouche d'image).

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent l'élève est garanti, permettant à tout moment de vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait des photographies.

Je soussigné(e)

.....,

Parent (s) ou responsable légal de(s)enfant(s)

.....,

Autorise (nt) :

- La publication de photographie du ou des enfants indiqués ci-dessus (1)
- La publication de ma photographie (1)

>> Dans les journaux (ex : Dauphiné) et bulletins municipaux OUI – NON (1)

>> Sur le site internet et les lettres d'info de l'école de musique OUI – NON (1)

(1) Rayer la mention inutile

A compléter selon la situation familiale :

L'intéressé(e) – (élève adulte)	Parent 1 (élève enfant)	Parent 2 (élève enfant)	Représentant légal (élève enfant)
Date et signature :	Date et signature :	Date et signature :	Date et signature :



La Tour du Pin

Les Halles
Place Antonin Dubost
38110 La Tour du Pin
ema.ltdp@gmail.com

Autorisation de sortie (enfants nés en 2010 et après)

Après leur cours à l'École de Musique, les enfants peuvent soit descendre seuls, soit attendre les adultes qui viennent les chercher dans les locaux de l'école de musique, au 2^{ème} étage du bâtiment des Halles.*

Merci de compléter le formulaire ci-dessous (en plusieurs exemplaires si vous avez des enfants d'âges différents (autorisation pour l'un, mais pas pour l'autre))

Je, soussigné(e),

Parent de l'enfant

- autorise mon enfant à descendre de l'école de musique
- n'autorise pas mon enfant à descendre : il restera avec son professeur jusqu'à l'arrivée d'un adulte responsable de lui

Fait àle/...../..... Signature :

Je, soussigné(e),

Parent de l'enfant

- autorise mon enfant à descendre de l'école de musique
- n'autorise pas mon enfant à descendre : il restera avec son professeur jusqu'à l'arrivée d'un adulte responsable de lui

Fait àle/...../..... Signature :

Je, soussigné(e),

Parent de l'enfant

- autorise mon enfant à descendre de l'école de musique
- n'autorise pas mon enfant à descendre : il restera avec son professeur jusqu'à l'arrivée d'un adulte responsable de lui

Fait àle/...../..... Signature :

* Bien-entendu, pour les plus jeunes élèves en Eveil Musical, les parents (ou autres adultes responsables) doivent obligatoirement venir chercher leur enfant auprès du professeur.